Son Excellence est venue rendre visite à Son Eminence le Cardinal-Archevêque.

M. Wallon, arrivé à 9 heures, est reparti pour Paris par le train de midi.

—

M. Thiers décline définitivement toute candidature dans la 2e circonscription de Valenciennes.

C'est M. Alfred Girard qui sera le candidat républicain dans cette circonscription.

—

On lit dans l'*Echo du Nord* :

« On nous annonce qu'une tentave nouvelle et très-instante doit être faite auprès de M. J. Coget pour le déterminer à accepter la candidature dans la 5e circonscription de Lille. Nous savons que dans le cas où l'on parviendrait à décider M. J. Coget, M. Desmazières s'empresserait de se désister. »

—

L'*Echo de la frontière* annonce comme probable la candidature de M. Louis Legrand de Lecelles, avocat à Douai, dans la 1re circonscription de Valenciennes.

—

L'*Echo du Nord*, annonçant les candidatures du parti républicain pour l'élection du 20 février, ajoute pour la 2e circonscription de Lille les noms de MM. Dutilleul, Masure, Werquin, à celui de M. Gambetta; mais, selon toute probabilité, dit-il les trois candidatures lilloises s'effaceront au premier tour de scrutin devant celle de M. Gambetta, et la compétition entre les trois candidats ne se produira qu'après que la circonscription sera redevenue libre par l'option de M. Gambetta pour un autre collége.

—

L'*Autorité* de Dunkerque annonce, comme nous l'avons fait la semaine dernière, que l'honorable M. Dupuy de Lome accepte la candidature qui lui a été offerte pour la première circonscription de l'arrondissement de Dunkerque, composée des cantons de Dunkerque-Est, Dunkerque-Ouest et Gravelines.

—

M. Joos, président de la commission départementale du Nord, vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs de la 2e circonscription de l'arrondissement de Dunkerque. Nous la publions à titre de document:

Messieurs les Electeurs,

Encouragé par de nombreux témoignages de sympathie, je viens solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés. Les services que j'ai pu rendre et l'expérience des affaires que j'ai pu acquérir, soit comme maire, soit même vice-président de la Société d'agriculture de Dunkerque, soit au conseil général où je siége depuis vingt-cinq ans, soit enfin comme président de la commission de permanence du conseil général, me donnent peut-être quelques titres à votre confiance.

Si vous voulez bien m'honorer de ce mandat, les principes qui guideront ma conduite sont ceux que vous professez vous-mêmes.

Enfant de notre belle Flandre, si profondément religieuse, je suis comme elle attaché à la foi de nos pères et j'en serai toujours le défenseur convaincu. Comme elle, je repousse les exagérations de l'esprit de parti et je n'hésite pas à prendre l'engagement de n'en jamais écouter les suggestions et de ne m'inspirer dans mes résolutions que d'un seul sentiment, celui de l'intérêt bien entendu du pays. Comme vous tous enfin, Messieurs, je veux seconder de toutes mes forces le gouvernement de l'illustre maréchal de Mac-Mahon dont la loyauté sans tache s'impose au respect et à la confiance de tous.

Je défendrai son gouvernemen, et la politique de conservation et d'ordre dont son dernier manifeste a été l'éloquent exposé, avec d'autant plus de fermeté que cette politique seule donne à la France les moyens de relever sa fortune et de reconquérir son rang dans le monde. Seule, en effet, elle peut donner au travail agricole et industriel, le grand et unique créateur de la richesse des nations, les conditions de sécurité capables de favoriser l'expansion dont il est susceptible; et seule, elle peut clore l'ère des révolutions que je repousse et combattrai constamment de toute mon énergie.

Tels sont, Messieurs, les sentiments et les principes dont je m'inspirerai dans l'accomplissement du mandat législatif que je sollicite de votre confiance.

L. Joos,
Membre du Conseil général du Nord, président de la Commission départementale.

Bergues, le 1er février 1876.

—

Alfred Barbeau, âgé de 23 ans, fileur, né à Tourcoing, pris le 31 décembre dernier en flagrant délit de mendicité, s'en était vengé sur les agents de l'ordre public par quelques violences. Condamné par défaut à six mois de prison, il avait réussi jusqu'ici à se soustraire aux recherches de la police, mais une circonstance inattendue vint le faire découvrir hier dans notre ville où il a été emprisonné jusqu'à nouvel ordre.

—

Nous rappelons de nouveau à ceux qui voudraient organiser une réunion électorale qu'il suffit d'en faire la déclaration sur papier timbré, signée par sept électeurs de la commune, déclaration qui doit être déposée à la sous-préfecture un jour franc avant l'heure de la réunion. La sous-préfecture en délivre un récépissé. Le local où a lieu la réunion doit être clos et couvert.

La déclaration doit être formulée comme suit :

*Les soussignés, électeurs, domiciliés à..... et jouissant de leurs droits civiles et politiques, déclarent que (tel jour à telle heure), ils se proposent de tenir (à ou chez ) une réunion publique ayant pour objet la discussion des candidatures pour l'élection d'un député.*

*Noms, prénoms et qualités.*

—

Par les soins de M. l'Inspecteur des denrées alimentaires, une saisie de 400 litres de lait battu falsifié, vient d'être opérée en ville. Le lait battu était colporté par un marchand d'Hem, et contenait de 50 à 55 0/0 d'eau. La falsification, comme on vient de le voir, était à haute dose.

—

Un autre marchand de lait battu de la route de Mouveaux, vient de se faire confisquer 792 litres de lait battu mélangé de 50 0/0 d'eau. Apparemment qu'il était jaloux d'imiter son confrère d'Hem.

—

Hier, dans l'après-midi, une voiture de place de Tourcoing, conduite par le sieur Malfait, s'est renversée rue de la Fosse-aux-Chênes. Le brancard a été brisé en mille pièces, tant la chûte a été violente. Cette accident qui n'a pas eu d'autre suite est dû à un faux pas du cheval occasionné par un affaissement du pavé en cet endroit.

—

Une marchande épicière de la rue du Quai, la femme J., convaincu de débit non autorisé de liqueurs, a été hier, l'objet d'un procès-verbal, conformément au décret du 29 octobre 1851, réglant la matière.

—

Dernièrement un sieur Jean-Baptiste Florimond, qui était entré dans un café chantant de la rue des Longues-Haies, où il avait fait du tapage, et qui n'avait pas voulu se soumettre aux injonctions d'un agent, bien mieux, qui avait insulté ce dernier d'une horrible manière, a été condamné hier, au tribunal correctionnel de Lille, à trois mois d'emprisonnement. Florimond une autre fois sera plus sage.

—

Toujours les expulsés qui reviennent. Aujourd'hui, c'est une jeune ouvrière peigneuse, domiciliée à Mouscron, Victorine Vroman, chassée de France après une condamnation pour vol, reprise une première fois, pour être rentrée indûment à Roubaix, et qui vient de se faire reprendre de nouveau. La France est donc un aimant pour ces gens-là!

—

Il y en a dont le second péché originel est de voler. Qu'on imagine une enfant de 8 ans 1/2, qui subrepticement se glisse près d'une charrette de marchand de lait, se sert de lait et cherche à fuir. Le sieur Joseph Wagnon, marchand de lait, rue d'Inkermann, a vu hier ce phénomène. La petite voleuse demeure rue de Lille.

—

Dans la journée du 27 janvier, vers 10 heures du matin, dans le cabaret de Mme Wanderstroter, au Pont de Marcq-en-Barœul, étaient réunis plusieurs jeunes gens. Un d'eux nommé Vankiersbilck, tisserand, âgé de 21 ans, né à Ciette (Belgique) excité par trop de copieuses libations, cherchait querelle aux autres consommateurs. Dans sa fureur il s'était jeté sur son voisin, lorsque Mme Vanderstroter intervint et voulut séparer les deux combattants. Aussitôt Vankiersbilck furieux, quitte son adversaire, se précipite sur la cabaretière, la terrasse, et saisissant une chaise à sa portée, il s'apprête à l'en frapper avec violence, fort heureusement il en fut empêché par les assistants qui n'était pas restés indifférents à cette scène. On parvint enfin, mais avec beaucoup de peine, à le maîtriser pas avant toutefois qu'il ne satisfit sa rage en jetant la chaise contre la porte dont il brisa le panneau.

Wankiersbilck a donc à répondre à la double accusation, qui, pèse sur lui de coups et bris de clôture.

—

Une jeune couturière, nommée Clémentine Tellier, âgée de 24 ans, demeurant à Amiens, sous le coup d'une grave accusation de vol, s'était réfugié en Belgique pour échapper aux poursuites sur la réclamation de l'autorité française, elle a été remise hier entre les mains de la gendarmerie, et écrouée à la prison municipale de Tourcoing, en attendant qu'elle soit mise à la disposition du parquet.

—

Le *Mémorial* assure qu'une commune de notre arrondissement présente en ce moment un singulier cas de parenté.

Deux personnes, très-légalement mariées, ont un frère commun! Voici comment :

Mme veuve X... avait un fils qui se maria avec la fille d'un veuf. Puis, ce veuf et cette veuve se marièrent ensemble et eurent un fils qui est ainsi le frère commun des deux premiers époux.

—

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de février:

Dans les notes adressées par nous à l'Académie des sciences et à la Société de météorologie de France, en septembre et novembre derniers, nous avons fait connaître les lois qui réagissent la production du froid, et nous avons annoncé, d'après l'étude raisonnée des éléments astronomiques, « que l'hiver serait rigoureux, avec neige abondante, principalement avec les forces décroissantes, la résultante faible et les nuits lunaires, » surtout dans le voisinage des *lunestices* et de l'*apogée*, c'est-à-dire durant la troisième dizaine de décembre et vers la fin du mois, les deux premières dizaines de janvier et de février.

Jusqu'à présent, l'évènement a confirmé l'exactitude des données publiées par nous.

Le mois de février présentera les caractères suivants:

La 1re quinzaine sera assez froide et accidentée, avec temps souvent couvert ou brumeux, plutôt humide que sec dans l'ensemble, principalement dans le Nord. Gelées moyennes (1re et 2e dizaines.) Neige probable *vers* le 6, 9, 12 (forces décroissantes). Gros temps sur la mer.

La 2e quinzaine présentera également un temps variable, mais plus doux, avec quelques éclaircies entre les époques critiques, particulièrement sur le Midi. Dégel. Crues subites. Quelques coups de tonnerre pourront se produire vers le 23 et le 29 (conjonctions de planètes.)

Dépression barométrique, avec vent, pluie ou neige suivant les contrées ou l'altitude, *vers* le 1er, 3, » nœud ascendant, conjonction de Mars (P. Q.); 6, 9, « *lunestice boréal*, périgée (P. L.) « 12, » nœud descendant. conjonction inférieure de Mercure; 17 (D. Q.) conjonction de Saturne, apogée; « 19, » *lunestice austral*. conjonction de Jupiter; « 23, 26 » (N. L), conjonction de Mercure, ainsi que de Saturne; « 27, 29, » nœud ascendant, conjonction de Vénus, ainsi que de Mercure.

Les dates mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux gens de la mer!

Ces pronotics s'appliquent à l'ensemble de la France et non à telle ou telle région chose qu'on ne doit pas perdre de vue.

## Tribunal de simple police de Roubaix.

*Audience du 3 février.*

Juge-président : M. Claustre ; greffier, M. Delerue. Ministère public, M. Berthet, commissaire de police.

L'audience s'ouvre par plusieurs condamnations pour embarras sur la voie publique.

— M. Soleil, rue du Bois, 1 fr. d'amende.

— Alphonsine Quesnoy, femme Roussel, 2 fr. d'amende.

— Ange Descamps, prévenu de la même contravention que la précédente est condamné à la même peine.

Vient ensuite une série de tapageurs nocturnes.

— César Landrieux, accusé d'avoir réveillé tout son quartier le 3 janvier, est puni d'une amende de 3 fr.

— Leclercq père et fils pour avoir pris part avec un peu trop d'ardeur à une rixe nocturne sont condamnés à 5 fr. d'amende, nonobstant les protestations de Leclercq fils prétendant qu'à 10 h., au moment de la lutte, il dormait à son domicile éloigné du théâtre de l'action.

— Léolnold Bultiaux sous le coup d'amples libations, s'est livré le 27 décembre vers 8 heures du soir, dans un cabaret, au plus extravagant vacarme qu'il a terminé par quelques violences exercées sur le nommé Roland. Un témoin dépose que le prévenu bat sa femme! — Vous êtes donc méchant, dit le président. — Oui, monsieur le Juge, mais seulement quand j'ai bu. — Alors il ne faut plus boire. — Cette conclusion, un jour de prison et deux jours de travail fixent son sort.

— Le 27 janvier, à 7 heures du soir, le cabaret du *Château-d'Or* était agité plus que de coutume, par une lutte entre deux individus ouvriers à Roubaix, nommés Moulard et Esprit. Convaincus du fait, ils sont condamnés en conséquence.

— Le sieur Delfosse devait une certaine somme au nommé Leclercq. Celui-ci, ayant réclamé sa dette, reçut pour réponse un vigoureux soufflet. C'est pour s'expliquer sur cette inculpation que Delfosse comparaît. Reconnu coupable, il est condamné à 1 jour de travail et aux dépens.

— Encore une rixe! Les deux champions sont les sieurs Devaas et Lewins, qui essaient chacun de prouver comme quoi ils sont incapables du fait dont on les accuse. Quoiqu'il en soit, vous ne me paraissez pas bien doux ni l'un, ni l'autre, dit le président, qui les condamne à 3 jours de travail après leur avoir démontré, qu'en dépit de leurs dires, ils étaient passablement échauffés ce soir-là.

Divers cas de moindre importance terminent l'audience.

— Ed. Leroy, traversait le 8 janvier la Grande-Place sans se soucier aucunement d'allumer selon l'usage, la lanterne de sa voiture. Surpris par un agent, il vient rendre raison de son infraction. Condamné à 1 fr. d'amende.

— Westrade, cabaretier peu scrupuleux sur les termes de la loi, s'est permis de recevoir des consommateurs dans son établissement jusqu'à 2 heures du matin. En conséquence, 5 fr. d'amende lui sont appliqués pour lui faire ressouvenir des articles du règlement.

Quelques condamnations pour défaut de nettoyage et autres contraventions diverses closent l'audience qui est remise à quinzaine.

## *Exposition internationale d'hygiène et de sauvetage à Bruxelles*

On nous prie d'annoncer que toute demande d'admission qui ne serait pas parvenue au Comité régional de Lille avant le 12 courant ne sera plus recevable, le conseil d'administration de Bruxelles devant se réunir le 15 pour procéder au classement définitif.

## Etat Civil de Roubaix

Déclarations de Naissances du 2 février. Marie Deprate, rue de l'Hommelet, 30. — Auguste Cardon, rue du Fontenoy, 204. — Henri Bousemart, au 3 Ponts, 241. — Léopoldine Delannoy, rue d'Hem. — Marie Vandenabeele, rue de l'Epeule, cour Lampe, 3. — George Verbeke, rue de Lannoy, 217. — Marie Cocheteux, Grande-Rue, 221. Marie Hage, rue Jacquart, 87. — Hortense Hochepied, place de l'Abbattoir, 48. — Caroline Galois, au Fontenoy, cité François Frarez 129.

Du 3. — Lea Bouvier, rue de l'Hommelet, 7. — Laure Amoris, rue du Fort. — Coralie Prouvost, rue du Fontenoy, cour Plouvier. 2. — Alfred Thesse, rue Recollet, 15. — Prosper Ballekens, rue de France. — Mélanie Lammens, au Cul-de-Four, 4. — Gustave Pottier, rue de Soubise, 12. — Caroline Leroy, rue de la Balance. — Augustin Dewitte, rue des Longues-Haies, cour Lesaffre. — François Vandevelde, rue Saint-Maurice, cour Carbonel, 5. — Rusquant, quai de Wattrelos, 19. — Charles Vincre, rue du Trichon, 49.

Mariages du 2 février. — Eugène Roose, 29 ans, journalier, et Sophie Brabant, 20 ans, journalière. — Auguste Vandenbulcke, 45 ans, commissionnaire, et Laure Desmons, 24 ans, ménagère. — Alfred Dubly, 38 ans, négociant, et Marie Daniaux, 22 ans, cuisinière. — Adolphe Leman, 26 ans, trieur de laine, et Uronie Lefebvre, 24 ans, marchande d'étoffe.

Déclarations de Décès du 2 février. — Pauline Seynave, 5 mois, rue Jacquart, 7. — Amélie Languette, 68 ans, couturière, rue de Flandre, 42. — Vandenhaute, présenté sans vie, rue de l'Allouette, 1. — Amélie Vandemeulebrouck, 7 mois, rue de Flandre, 19. — Jean-Baptiste Lietart, 53 ans, tisserand, rue de la Perche, 37. — Louise Leblanc, 4 ans, rue Descresme, 109. — Louise Bouchez, 68 ans, cabaretiere, rue de l'Hommelet, 123.

Du 3. — Dutilleul, 68 ans, employé de mairie, rue Saint-Josph, 8. — Jules Dijederdeck, 1 an, rue Decrême, 105.

Publications de Mariages du 30 janvier — Edouard Depoortère, 23 ans, mécanicien, et Maria Dubois, 23 ans, soigneuse. — Jules Gruson, 28 ans, préposé des douanes, et Léonie Masson, 21 ans, tailleuse. — Alexandre Legrou, 23 ans, domestique, et Clémence Philippo, 22 ans, brossière. — Jean Imbrecht, 20 ans, ébéniste, et Marie Vanschoorute, 21 ans, sans profession. — Augustin Derveaux, 31 ans, monteur, et Marie Delcorps, 36 ans, couturière. — Alfred Vanmullen, 33 ans, fileur, et Sophie Dupire, 41 ans, rattacheuse. — Louis Devernay, 28 ans, apprêteur, et Marie Leemaert, 19 ans, rattacheuse. — Léon Dupire, 31 ans, constructeur mécanicien, et Marie Peuvion, 25 ans, sans profession. — Charles Desforest, 24 ans, architecte, et Sophie Herchuelz, 24 ans, sans profession. — Jules Desplanques, 26 ans, boulanger, et Céline Bulteau 24 ans, sans profession. — Louis Poullet, 28 ans, sans profession, et Léonie Derville, 19 ans, sans profession. — Ernest Duforest, 28 ans, menuisier, et Cécile Halifax, 21 ans, sans profession. — Edouard Vancausvelart, 29 ans, domestique, et Flore Aubert, 32 ans, servante. — Jean Cools, 22 ans, journalier, et Flore Degeyter, 24 ans, fileuse. — Désiré Dejaegher, 41 ans, apprêteur, et Justine Dufermont, 45 ans, ménagère. — Jean Choffray, 22 ans, paquetour, et Lambertine Lahaye, 25 ans, fileuse. — Julien Lemal, 20 ans, chaudronnier, et Philomène Gourlet, 20 ans, couturière. — Joseph Wilde, 21 ans, journalier, et Marie Dewachter, 20 ans, peigneuse. — Pierre Detavernier, 29 ans, peigneur de lin, et Rosalie Dherin, 23 ans, giletière. — Gustave Clarisse, 36 ans, représentant de commerce, et Irma Puywens, 25 ans, modiste. — Auguste Destailleur, 56 ans, tisserand, et Rosalie Cattelain, 56 ans, ménagère.

## Etat Civil de Tourcoing

Déclarations de Naissances du 3 février. — Jules Froment, aux Phalempins. — Eugénie-Silvie Knockaert, rue de la Latte. — Joseph Culot, rue Claire-Lemaître.

Déclarations de décès du 3 février. — Jeanne-Marie Risbourque, 9 mois, rue des Ursulines. — Jean-Louis Gœmaere, 84 ans, époux en 2e noce, de Marie-Joseph Verstracte, Blanc-Seau. — Pierre-Joseph Droulez, 16 ans, rue de la Haute-Voie.

Lettres mortuaires et d'obit. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* dans la *Vraie France*, de Lille.

VILLE DE ROUBAIX

*Programme du cours public de langue Anglaise.*

Lundi, 8 h. à 9 h. 1/2, 1er cours.
Mardi, 8 h. a 9 h., 2e cours. 9 à 10 h. Répétition.
Mercredi, 8 à 9 h. 3e cours. 9 à 10 h. correspondance.
Jeudi, 8 h. à 9 h. 1/2 h., 1er cours.
Vendredi, 8 h. à 9 h., 2e cours. 9 à 10 h. répétition.
Samedi, 8 à 9 h., 3e cours. 9 à 10 h. correspondance commerciale.

FRANCIS YONGE,
Professeur du cours.

BELGIQUE

— Un incendie a éclaté hier soir, à huit heures, dans la filature de lin de M. Scribe fils, au quai St-Antoine, à Gand. En peu d'instants les flammes eurent envahi le bâtiment des chaudières à vapeur, le séchoir de fils et les magasins contigus. Tout était déjà embrasé lorsque les premiers secours arrivèrent. Les premiers efforts n'eurent d'autre but que de circonscrire les flammes et de les empêcher d'envahir les bâtiments voisins: il n'y avait pas moyen d'éteindre l'incendie qui avait pris de trop grandes proportions. Ces efforts furent couronnés de succès. Cependant le feu a pris. On suppose que ce sont des déchets imprégnés de graisse qui se seront spontanément embrasés sous l'action de la chaleur des chaudières.

Quoique la filature soit restée intacte, elle devra cependant chômer quelque temps, jusqu'à ce que les séchoirs et les chaudières soient remis en état.

Un ouvrier de fabrique, Félix Vandecasteele, fit un acte de dévouement sur lequel nous appelons l'attention toute particulière des autorités. Le bâtiment des chaudières était en feu de tous côtés, et les trois chaudières en usage se trouvaient au milieu de l'incendie, sous une pression de 4 1/2 atmosphères. On se trouvait donc menacé d'une triple explosion qui était imminente. Nul ne peut prévoir les malheurs qui en auraient été les conséquences.

C'est alors que Vandecasteele, voyant qu'il n'y avait ni machiniste, ni chauffeur, s'élança dans le bâtiment des machines et qu'il brisa à coups de marteau les soupapes, les niveaux d'eau et tout ce qui pouvait donner une issue à la vapeur. Son acte héroïque accompli, il ne lui était possible de descendre dans la cour par les escaliers qui étaient entourés de flammes. Il sauta dans la cour par la fenêtre du premier étage.

Nul ne comprend comment ce brave ouvrier est sorti vivant et sans blessures de cette fournaise.

Les pertes sont évaluées 350.000 fr. environ, mais on comprend qu'il est fort difficile de posséder à l'heure actuelle des bases d'appréciation complètes à cet égard. Sauf quelques marchandises, tout était assuré.

Si l'on a des pertes considérables à constater, on n'a aucun accident à déplorer.

— Voleur pincé. — La brigade judiciaire de Tournai vient de faire une importante capture en procédant hier soir, à l'arrestation d'un étranger qui circulait en cette ville, offrant en vente des montres d'or et d'argent. Conduit au bureau central, le quidam protesta de son innocence, se disait voyageur en horlogerie pour compte d'une maison de Morez-du-Jura, d'où il tirait les montres qu'il offrait en vente. La police qui, entr'autres défauts a celui d'être curieuse, télégraphia à l'adresse indiquée et fut complètement édifiée. Il paraîtrait qu'en effet que les bijoux dont cet individu était porteur consistant en une vingtaine de montres en or et d'argent, provenaient de la maison indiquée par lui, mais étaient le produit d'un vol commis au préjudice du voyageur de cette maison.

Inutile de dire que cet honorable industriel a été mis en lieu sûr.

## Faits divers

— On parle souvent de la brutalité des charretiers; la Société protectrice des animaux les poursuit impitoyablement; cette fois un cheval s'est chargé lui-même de sa vengeance.

Hier dans l'après-midi, au rond-point des Champs-Elysées à Paris, un charretier nommé Falque frappait son cheval à tour de bras avec le manche de son fouet, et plusieurs personnes révoltées de sa brutalité allaient intervenir, quand l'animal lui envoya une ruade furieuse en pleine poitrine.

L'homme s'affaissa; on le transporta aussitôt à l'hôpital Beaujon, mais il expira pendant le trajet.

— Le *Phare du littoral* raconte qu'un jeune homme d'une vingtaine d'années, demeurant à Duranus, a été trouvé dans sa propriété le visage ensanglanté.

Un coup de fusil lui avait été tiré en pleine figure; il n'avait pas survécu à cette horrible blessure.

La gendarmerie, supposant que le crime avait été commis par un chasseur que ce jeune homme aurait voulu empêcher de passer sur sa propriété, s'est mise immédiatement à la recherche du meurtrier.

On a découvert dans les environs un individu qui s'enfuyait. Les gendarmes lui ayant demandé son permis de chasse, il a déchargé son fusil sur l'un d'eux; l'autre s'est mis tout d'abord à sa poursuite et a même tiré sur lui à deux reprises sans succès; mais voyant son camarade à terre grièvement blessé à l'épaule, il lui a porté secours. Pendant ce temps l'assassin a réussi à se sauver.

On a arrêté hier, dans une commune voisine, l'auteur présumé de ces crimes épouvantables.

— Un crime a été commis sur la route d'Isneauville à Maromme, près Rouen. Un garçon de 15 ans, le nommé Breton, conduisant une voiture, fut accosté par un individu qui lui demanda le chemin d'un village peu éloigné.

Breton donna les indications, mais aussitôt l'individu se jeta sur lui et essaya de l'étrangler. Pour vaincre la résistance qui lui était opposée, l'assassin frappa le jeune Breton d'un coup de couteau.

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 5 FÉVRIER 1876

— 5 —

# Patrie & Dévouement

PREMIÈRE PARTIE

LES BEAUX JOURS

I.

(*Suite*)

A quelques pas de là, M. Sawinski le prit par le bras pour le présenter à Aline : « Voici, dit le vieillard, mon neveu, Thadée Oskierko, qui désire vivement faire connaissance avec vous.

Witold salua poliment la jeune fille, et presque aussitôt se tourna vers Thadée.

« Stanislas Wojtowicz m'a beaucoup parlé de vous, monsieur, dit il, comme de l'un des jeunes gens les plus distingués de la contrée, et je m'estime heureux de vous avoir rencontré pendant les quelques heures que je passerai ici.

— Quelques heures seulement? demanda Thadée avec insistance.

— Oui, pour cette fois. A une prochaine visite, j'userai plus longuement de votre bonne hospitalité. »

En ce moment, l'orchestre fit entendre les premières mesures d'une mazurka.

« Dansez-vous? demanda Witold.

— Non, pas maintenant. Et vous?

— Moi non plus: je me réserve. Ainsi, causons; voici un bon petit coin pour y abriter ma faux et nos rêveries. »

Et les deux jeunes gens se réfugièrent dans l'embrasure de la croisée, où, une demi-heure auparavant, Aline avait écouté avec tant de plaisir les épanchements de son cousin. Pendant ce temps les groupes se formaient, la danse s'organisait, et les couples commençaient à glisser sur le parquet. Aline et Sacha, toutes deux au nombre des danseuses, passaient et repassaient, en regardant de loin les deux causeurs avec une expression d'intérêt mêlée d'une nuance de reproche. Witold et Thadée, engagés dans une conversation poursuivie à voix basse, paraissaient entièrement absorbés par un sujet sérieux. De tout ce qu'ils disaient, leurs plus proches voisins ne pouvaient saisir que des syllabes confuses, des mots ne forment aucun sens, et comme ils paraissaient vouloir s'isoler de la compagnie, la compagnie cessa bientôt de s'occuper d'eux. D'ailleurs, la mazurka était entraînante, parfaitement exécutée, et tous ceux qui la composaient y prenaient un extrême plaisir. Soudain, dans l'intervalle de repos que lui laissait l'une des figures, Aline sortit de la salle sur un signe que lui avait fait de la porte la femme de charge de la maison.

Elle revint bientôt et dit quelques mots à l'oreille de son père. Celui-ci éleva la main et l'orchestre se tut.

« Mes bons voisins, mes amis, dit-il, une troupe de bohémiens logée dans le plus prochain village, attirée par le bruit de notre fête, s'est avancée jusqu'ici. Quelques-uns d'entre eux se trouvent dans le vestibule et une de leurs matrones, renommée pour son savoir, propose à l'assemblée de venir lui tirer son horoscope. Quant à moi, je n'approuve guère ces sottes et dangereuses momeries, et je lui interdirais volontiers l'accès de mon toit. Mais, si vous le désirez cependant, je permettrai que la bonne femme soit introduite, par considération pour vous, mes hôtes, et aussi pour les joyeux priviléges du carnaval.

— Bravo! bravo! La bohémienne! crièrent tous les danseurs.

— Masquons-nous d'abord, pour qu'elle ne prophétise pas en connaissance de cause, » firent observer plusieurs des invités.

Tous les masques de rechange qu'avait apportés la *Noce de Cracovie* furent aussitôt mis en réquisition, mais il en manqua pour quelques personnes; Aline, entre autres, dut s'en passer, ainsi que Witold et Thadée, causant toujours auprès de la fenêtre. Ces préparatifs terminés, M. Sawinski fit un signe, et, aux sons d'un tambour de basque uni à une guitare fêlée, la bohémienne fit son entrée dans l'appartement.

C'était une femme de quarante ans environ, aux traits corrects mais durs, au teint fortement basané et sillonné de quelques rides, aux cheveux noirs tressés et ornés de sequins d'or. Sa robe blanche à fleurs bariolées, étroite et légèrement ternie, était rattachée par une ceinture rouge où des fils noirs traçaient des dessins cabalistiques. Son manteau à raies pourpres et vertes traînait d'un côté jusqu'à terre, tandis que l'autre pan abritait, comme un voile, sa tête brune et les nattes de ses cheveux.

Deux enfants maigres et hâves, vêtus d'oripeaux fanés, l'accompagnaient, portant la guitare et le tambour de basque. Somme toute, cette apparition ne manquait pas d'un certain attrait et n'était pas déplacée dans cette soirée de carnaval. Elle chantait, en entrant, les couplets suivants sur un rhythme bizarre et capricieux :

Chaque volupté de pleurs est suivie ;
Chacun porte en soi son hôte fatal :
Le ver dans la fleur, la mort dans la vie,
Le deuil dans le bal.
Ne demandez pas à la joie ailée
De bri ler toujours sur vos fronts élus
Quand cet ange blond a pris sa volée,
Il ne revient plus.
Mais ne cherchez pas le revers des choses ;
Aujourd'hui l'espoir vous rendra joyeux.
Croyez au bonheur ; effeuillez les roses...
Demain... est à Dieu !

« Salut aux vieillards et aux jeunes gens! Salut aux graves mamans et aux gaies jeunes filles! s'écria ensuite la bohémienne en promenant ses regards sur la foule des invités. Tous masqués, par ma foi! Un excellent moyen pour ne pas laisser voir ses émotions, en entendant annoncer sa bonne et sa mauvaise fortune.... Allons, messieurs; allons, mesdames et mesdemoiselles, approchez-vous de moi : je vais dire à chacun, d'après les lignes de sa main, ce qu'il désire et ce qu'il espère, ce que lui apportera l'avenir, et ce qui lui tient au cœur. Tenez, voilà ce que vous demandez : vous, mademoiselle, un mari riche; vous, madame, un collier de diamants; vous, monsieur, un as de trèfle : vous, mon jeune ami, le testament de votre oncle; vous, un arabe pur sang une meute de lévriers; vous, la main de votre danseuse, disait-elle avec volubilité, en désignant du doigt, au hasard, quelques personnes dans la masse des invités. »

Cependant quelques assistants, plus intrépides ou plus crédules que les autres, s'avançaient un à un pour livrer la paume de leur main aux investigations de la sorcière. D'autres, au contraire, s'étaient reculés, trouvant son verbiage de mauvais goût. De ce nombre était Aline, qui, craignant d'aborder sans masque la devineresse, s'était réfugiée près de la fenêtre, où causaient Witold et son cousin.

Peu à peu cependant la bohémienne, ayant renvoyé quelques-uns de ses clients tout joyeux de ses heureux présages, ayant déconcerté les autres par ses impitoyables plaisanteries, s'approcha de la jeune fille et des deux cousins, qui se levèrent en riant de cette interruption.

« Voyons, donnez votre main, ma belle étoile, dit la sorcière à Aline, pour que je voie quels arrêts caches son inscrits dans les mystères de votre firmament. »

La jeune fille interdite posa comme à regret sur le poignet brun de la bohémienne sa petite main aux doigts effilés.

« Ah! ah! dit la femme, en faisant à Aline un salut de félicitations, il y aura bientôt à ce doigt mignon un brillant anneau de fiançailles.

— Votre instinct prophétique ne s'aventure guère, ma brave devineresse, s'écria en riant Witold, qui s'était rapproché. Rien de plus vraisemblable pour une aimable jeune fille de seize ans que d'avoir bientôt un fiancé.

Fort bien! riez, Monsieur, mon savoir ne s'arrête pas là... L'anneau d'or se change en un cercle de fer qui étreint et meurtrit ce bras frêle; au lieu de sa blanche couronne de mariée, on lui met une couronne d'épines, et au cou une croix bien lourde, bien déchirante, qu'elle traîne sans la détacher, et jusqu'à la mort, la pauvreté!

(*A suivre*).